

F3SCT Extraordinaire du 6 Février 2024

Préalables posés par l'UNSA à cette F3SCT

« Nous savons tous que la décision du CD15 de sacrifier le collège de la Jordanne tient à la fois de questions financières et politiques prises de longue date (à savoir un Pailleron in finançable et des collèges périphériques à redynamiser). Ce qui est intolérable c'est qu'à aucun moment la question du devenir de plus de 40 professeurs n'avaient sérieusement été prise en compte. Aujourd'hui il est de la responsabilité du rectorat d'apporter des solutions pour tenter de rendre cette fermeture tenable pour des personnels déjà en souffrance et à juste titre inquiets pour leur avenir.

Une interrogation reste à lever bien sûr l'action de la F3SCT suite à la visite du 7 Novembre au collège : l'ensemble de cette délégation aurait dû se réunir afin de rédiger les préconisations qui en découlaient. Certes le DGI a été efficace mais néanmoins l'ensemble de la délégation n'a pu continuer son accompagnement collégial dû aux personnels auditionnés et leurs collègues. Nous nous sommes sérieusement interrogés sur la place et l'image des actions de la F3SCT dans son ensemble en situation d'urgence auprès de ces personnels fragilisés. Certains nous ont d'ailleurs questionnés sur l'absence de retour après cette visite du 7 novembre.

Il nous semble donc important à l'UNSA d'être particulièrement attentifs à avoir une communication claire et régulière de l'action de la Formation spécialisée.

C'est pour cette raison que l'UNSA souhaite aujourd'hui dans le cadre de cette F3SCT extraordinaire traiter différentes questions à savoir :

- L'analyse des impacts psychosociaux constatés chez les collègues en raison de la situation.*
- La discussion sur le dépôt du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DGI) et ses implications.*
- l'identification des besoins spécifiques par rapport aux témoignages des collègues en souffrance*
- Le Listing des ressources disponibles pour accompagner les collègues en difficulté.*
- Quel suivi régulier pour assurer la santé et la sécurité des collègues ?*
- Quels moyens de communication internes pour informer l'ensemble des personnels peut-on mettre en place ?*
- Quelles prochaines étapes et quels engagements de l'employeur pour garantir une mobilité facilitée et acceptable ?*

Compte Rendu **commenté** de la F3SCT D extraordinaire du mardi 6 février

Administratifs Présentes :

Mme.Lutic, Mme Maret Delbac, Mme Mattiuзо, Mme Amiot

En visio : Médecin du travail : Dr Awena John, Pôle QVTC (Qualité de Vie et Condition de Travail) : Sandra Madebène

Représentants du personnels FSU, CGT, FO et pour le SE UNSA : Carine Gomez et Nathalie Cambon

La séance commence par la lecture du Danger Grave et Imminent (du 07/12/23) déposé par la FSU et des conclusions de l'enquête.

En réponse à ce DGI, et suite à la réception la FSU seule au rectorat, voici ce qui a été mis en place dans les locaux même du collège La Jordanne :

Un accompagnement médical : (les médecins du travail existent !!! ... quand on les sollicite, et ici c'est l'urgence qui a permis leur venue, ils peuvent être accessibles. Dans un cadre plus classique il faut demander un rdv !!)

Le Dr John fait un rapport de ces interventions sur le collège suite au Danger Grave et Imminent :

- Le 22 décembre : 2 téléconsultations, 1 rdv téléphonique puis 2 autres.
- Pendant les vacances : 6 personnes ont été reçues.
- Le 18 janvier avec Dr Fauron : 7 personnes dont 2 qui avait déjà été vues.

Soit au total : Il y a eu 24 rendez-vous pour 22 personnes

Certaines personnes ont parlé de démission !!!!

Le DR John explique que les consultations se sont faites sur la base du volontariat qu'elle a observé une réelle souffrance psychologique, identique à un deuil, selon les personnes cela est + ou – difficile, la répercussion est différente.

Au total :5 accidents du travail, dont 4 imputabilités reconnues, 1 en attente. Certains collègues sont en arrêt, mais le médecin de prévention ne connaît pas le chiffre exact.

Un accompagnement RH (ou si on peut appeler ça comme ça !)

- Le 8 Janvier : cellule d'écoute avec psy et assistante sociale : 8 personnes reçues,
- Le 15 janvier : 1 réunion avec la SG et Mme Voisse avec l'ensemble des personnels du collège,
- l'après-midi entretiens individuels avec la conseillère mobilité carrière
- Le 22 et 23 janvier : 27 personnels enseignants ont eu un RDV

Le but de ces interventions était de faire l'état des lieux professionnel et personnel (cartographie individuelle de chaque personnel) avant de faire un retour sur RH pour voir quelles mesures appliquer. Il y aura un début de réponse en mars, juste avant les mouvements.

Mais attention à ces chiffres qui sont déjà vertigineux et très inquiétants (!!!) il est bien possible que ceux qui n'ont pas encore rencontré le médecin aillent forcément mieux que les autres, ce sont des personnes qui « tiennent » dans une situation intenable.

Nous soulignons aussi que faire une demande d'accident de service est aussi un acte difficile à réaliser qui demande de l'énergie, du temps et qui est parfois freiné par des médecins peu enclins à renseigner les papiers, certificats...etc (D'où aussi le nombre « peu important » d'accidents déclarés), cependant n'hésitez pas à nous contacter nous pouvons vous aider.

La CGT et l'UNSA demandent qu'il y ait une prévision des actions à venir et qu'elles soient distinctement communiquées :

Seule existe la date du 14 février :il s'agit d'un groupe de travail avec l'ensemble des représentants du personnel qui aura lieu au rectorat, **sur demande du rectorat.**

Nous attendons de savoir comment vont évoluer les LDG (Lignes Directrices de Gestion).

Madame la SG nous indique que les LDG n'ont pas vocation à répondre à une difficulté particulière,

Mais il s'agit bien ici d'une problématique locale UNIQUE.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL du CANTAL ne s'est pas posé la question du devenir des enseignants une seule seconde.

Le rectorat n'a pas bougé le petit doigt à aucun moment ..alors maintenant ...

On nous dit que fin Mars les personnels recevront des conseils personnalisés.

C'est trop tard !!!!Le mouvement se passe avant, du moins dans les têtes !!!

Franchement tout ce qui a été proposé jusque là sont des mesurette au vu de l'ampleur de cette catastrophe qu'est la fermeture du collège !!!

Le collègue de la CGT soulève les questions suivantes et les posent à la hiérarchie :

Y a-t-il eu concrètement DGI ? la cause est-elle levée ?

Au vu des réponses, qui n'en sont pas ,2 avis sont votés à l'unanimité.

Avis 1 : « Les représentants F3SCTD constatent qu'à ce jour les causes du DSGI du 7/12/23 ne sont pas levées et s'inquiètent pour la santé des personnels et demandent ce que compte faire l'employeur pour les lever ».

Avis 2 : « Les membres élus de la F3SCT exigent d'être consultés relativement aux mesures prises par l'employeur de dans le cadre de la réorganisation impliquée par la fermeture du collège La Jordanne. »

Madame Amiot a initié un travail avec des collègues pour voir les besoins du département, au niveau du mouvement des infirmières.

Nous savons que les 4 collègues Professeur des écoles du collège ont rencontré très récemment l'IEN ASH pour avoir une visibilité de leur avenir professionnel.

- Sujet supplémentaire prévu à l'ordre du jour.

Suite à notre visite du collège par une délégation de la F3SCT en juin dernier nous avons observé des salles de classes qui sont difficiles à sécuriser aussi nous demandons une Expertise des locaux de la Ponétie car

L'ISST ainsi que la DASEN refusent la venue d'un expert : nous n'avons pas de réelle explication

Finalement c'est un inspecteur du travail qui viendra.

Cela pourrait nous permettre de voir si les salles de classe de la Ponétie pourraient englober les élèves de La Jordanne.>Nous en avons déjà une petite idée, pas vraiment besoin d'expertise...

- Sont traitées en toute fin de séance des fiches RSST (point rajouté à l'ordre du jour au dernier moment par la FSU). En effet, ces dernières semaines, elles nous arrivent en nombre avec les sujets toujours très prégnants :
 - Mal être au travail pour cause d'agression verbales d'élus politiques envers les enseignants
 - Mal être des enseignants d'une école pour cause de fermeture de classe
 - Mal être de l'enseignant car il n'est plus possible de travailler correctement en classe avec **des** élèves au comportement fortement perturbateur

Lorsque vous recevez les réponses à vos fiches par votre hiérarchie et qu'elles vous paraissent insuffisantes ou inappropriées , vous pouvez nous contacter afin de pouvoir vous accompagner dans vos démarches .

Après 3 h de réunion la séance est levée.